



ENGAGÉ-ES
POUR LES
DROITS DES
FEMMES



PAGE D'INFO

ÉDITION SPÉCIALE

Journée internationale
des droits des femmes

Le syndicalisme et le féminisme en France partagent une histoire riche et entrelacée, marquée par des luttes communes pour la justice sociale et l'égalité. Depuis leurs origines, ces mouvements ont souvent convergé, les syndicats défendant les droits des travailleurs et les féministes luttant pour les droits des femmes.

Au fil des décennies, les syndicats ont joué un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de travail des femmes, en revendiquant l'égalité salariale, la protection contre les discriminations et la reconnaissance des métiers à prédominance féminine. Parallèlement, les féministes ont intégré les syndicats pour y porter leurs revendications spécifiques, renforçant ainsi la dimension genrée des luttes sociales.

Aujourd'hui, le syndicalisme et le féminisme en France continuent de se soutenir mutuellement. Les syndicats intègrent de plus en plus les enjeux féministes dans leurs revendications, tandis que les féministes reconnaissent l'importance des syndicats dans la défense des droits des travailleuses.

Cependant, des défis subsistent : les inégalités salariales persistent, les femmes sont souvent cantonnées à des emplois précaires et les violences sexistes au travail restent une réalité.

Pour avancer, il est essentiel de renforcer les synergies entre syndicalisme et féminisme.

Les syndicats doivent continuer à porter les revendications féministes, et les féministes doivent s'engager davantage dans les luttes syndicales.

Ensemble, nous pouvons construire un front uni pour une société plus juste et égalitaire, où les droits des travailleurs et des femmes sont pleinement respectés.

Cette alliance est plus que jamais nécessaire pour faire face aux défis contemporains et pour garantir que les avancées obtenues ne soient pas remises en cause.

La FSU et la section CD92, plus particulièrement, sont pleinement engagées dans les combats féministes. A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes (8 mars), nous proposons une édition spéciale de votre PAGE D'INFO.

Bonne lecture et rejoignez nous !

Emmanuelle Rogé et Véronique Launay
Secrétaire et co-secrétaire
de la section CD92



LA FSU TERRITORIALE 92 A
SOUTENU PAR UN DON :

- LES FEMMES DE MAYOTTE (après l'ouragan CHIDO) ==> 400€
- PLANNING FAMILIAL DES HAUTS-DE-SEINE ==> 500€

LA FSU : L'ACTION SYNDICALE AU FEMININ

Nos militantes siègent dans les différentes instances de la collectivité : Comité social territorial, formation spécialisée, commissions administratives paritaires, commission formation, commission logement, commission prêt, commission crèche.

Zulie DOUGE
ATTEE principale
1ère classe



Catherine BOUHABEL
Rédactrice principale
2ème classe



Sylvie BOUVIER
Attachée principale



Habiba LAHBAIRI
Assistante socio-éducative



Véronique TOULOUZE
Attachée principale



Véronique LAUNAY
Auxiliaire de puériculture
Co-secrétaire de section
FSU



Caroline BUFFIERE
Adjointe administrative
principale 1ère classe



Muriel UDRZAL
Retraitée



Corinne RUIZ
Adjointe administrative
Principale 1ère classe

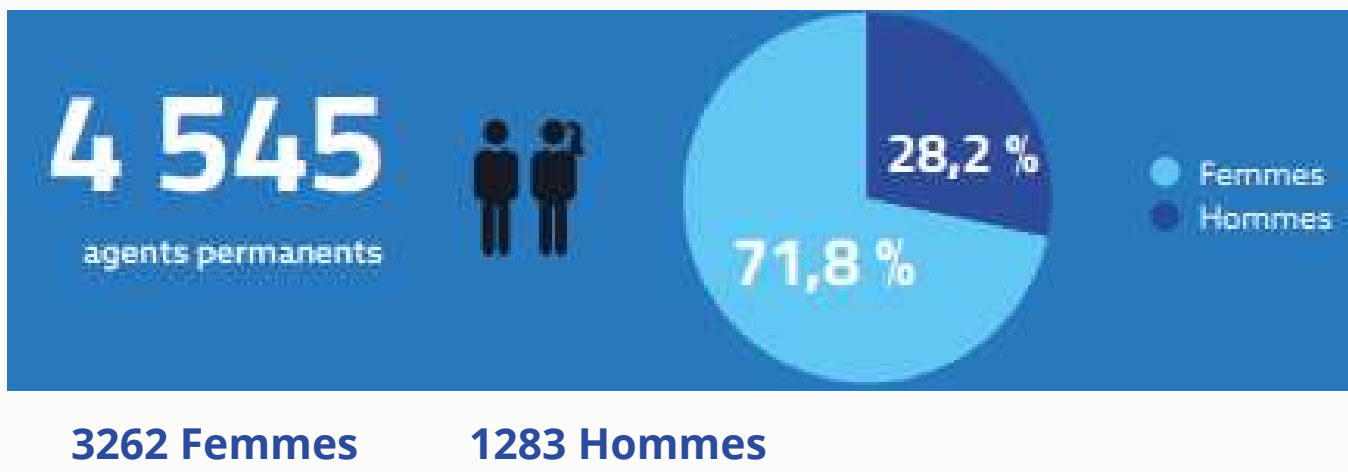


Emmanuelle ROGÉ
Attachée principale
Secrétaire de section
FSU

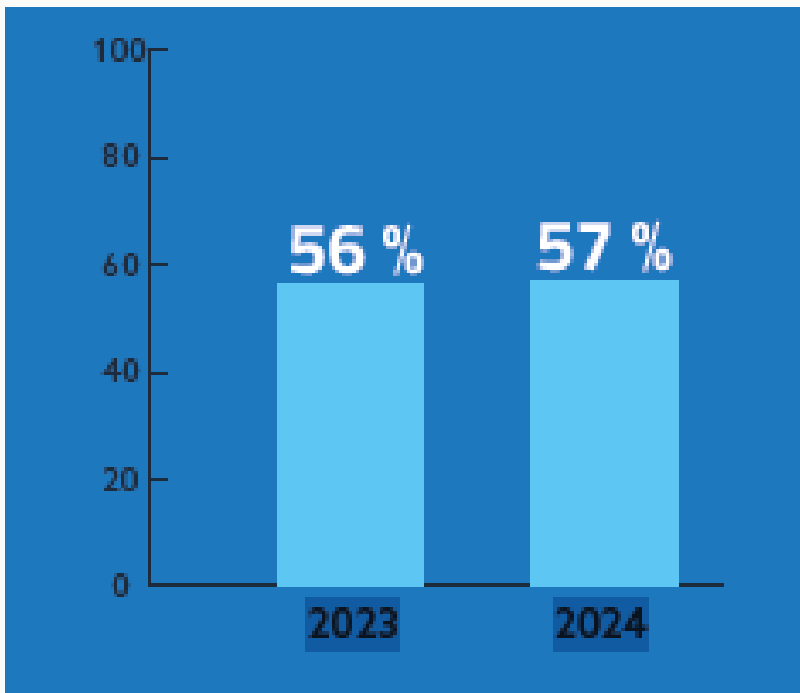


LES FEMMES AU DEPARTEMENT:

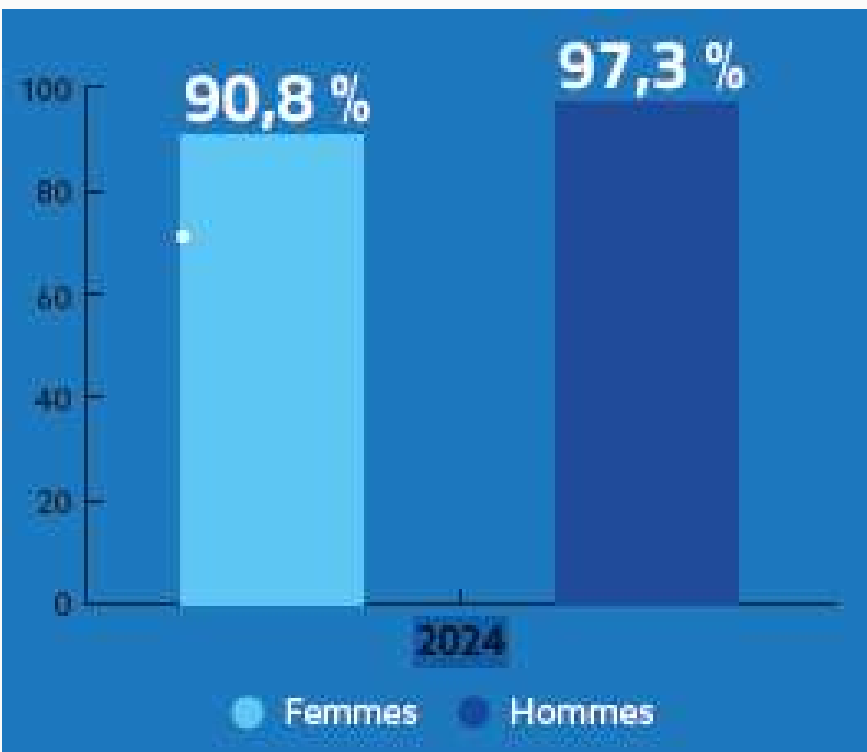
REPARTITION FEMMES/HOMMES AU DEPARTEMENT



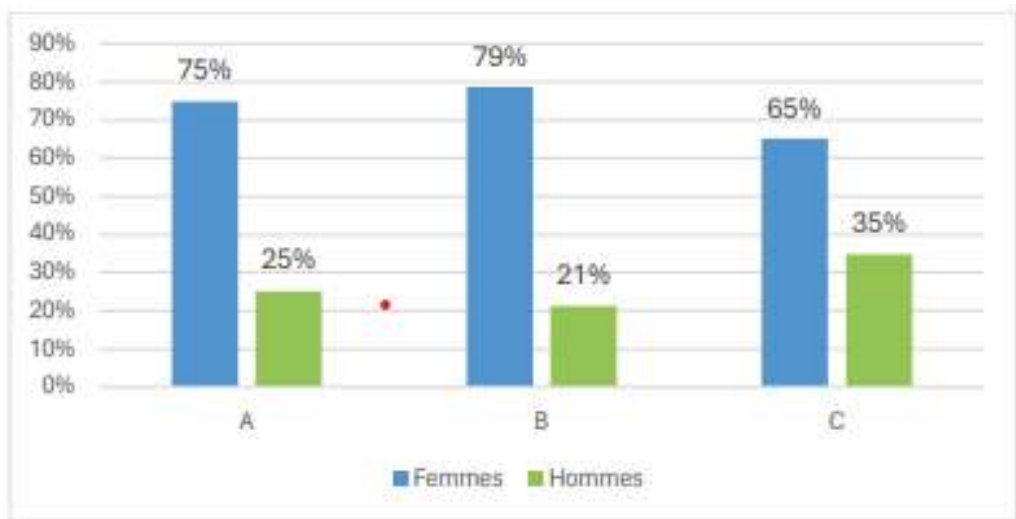
PART DES FEMMES DANS LES POSTES D'ENCADREMENT



QUOTITE DU TEMPS DE TRAVAIL TEMPS PLEIN



POURCENTAGE DE FEMMES ET D'HOMMES PAR CATEGORIE



La répartition femmes-hommes par catégorie est stable au regard de l'année 2023. Elles représentent 75% de la catégorie A, 79% de la catégorie B, 65% de la catégorie C.

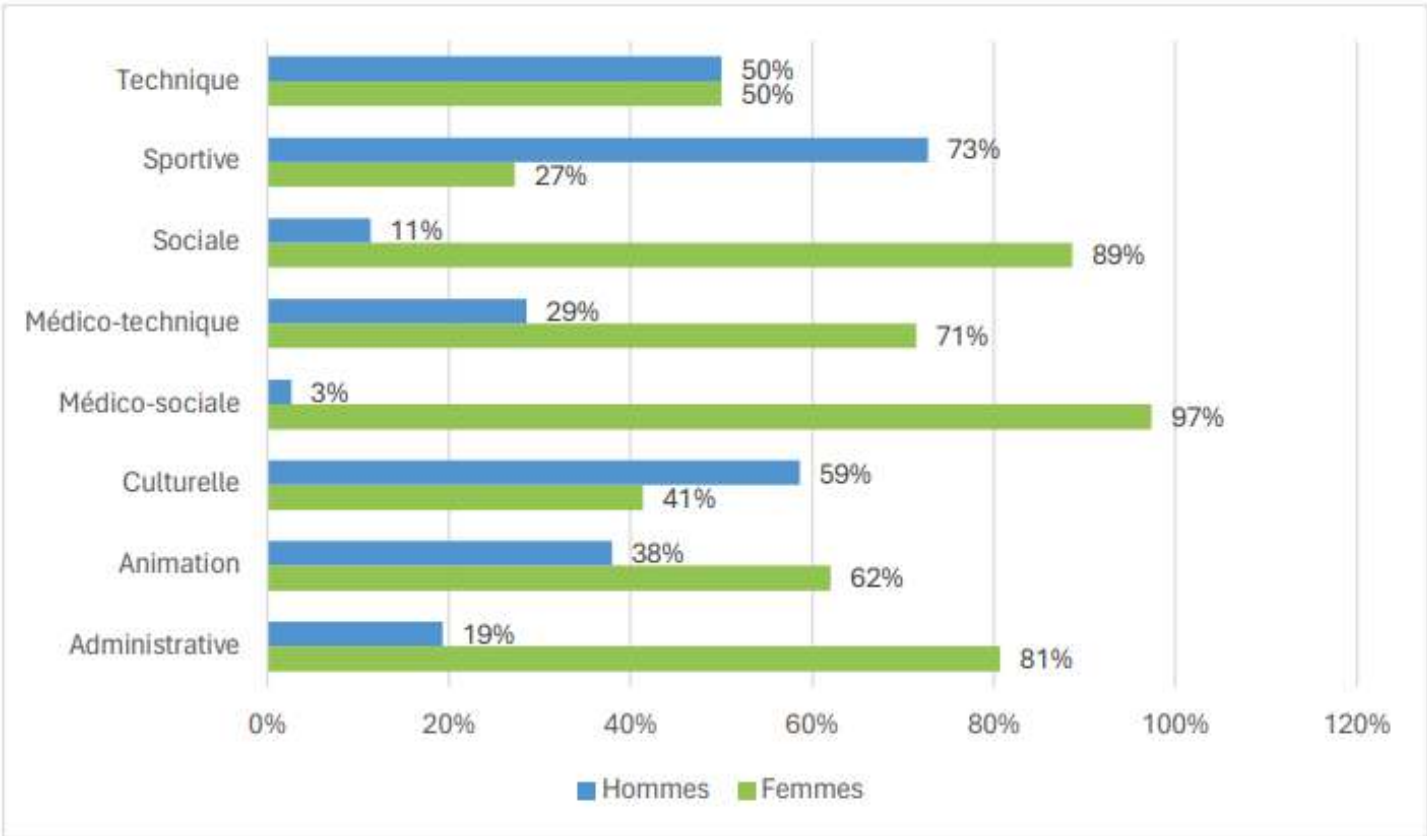
POURCENTAGE DE FEMMES ET D'HOMMES PAR FILIERE

La répartition femmes-hommes varie de façon importante selon les filières.

Les filières médico-sociale, sociale et administrative restent les filières les plus féminisées avec 97%, 89% et 81% de femmes, contrairement aux filières sportives et culturelles composées majoritairement par des hommes.

La filière technique en 2024 est composée de femmes et d'hommes à l'équilibre avec 50%. Cette répartition s'explique notamment par la forte féminisation du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignements (ATTEE), dont 69% sont des femmes.

Néanmoins, le déséquilibre reste important dans la catégorie B de la filière technique, dont seulement 25% sont des femmes (22% en 2023). En effet, les métiers de chargé de travaux et gestionnaire technique sont peu féminisés



REMUNERATIONS MOYENNES BRUTES PAR SEXE ET PAR CATEGORIE (EN €)



Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes varient significativement selon les catégories. Alors que pour la catégorie B, la rémunération des femmes est inférieure de 5% à celle des hommes (4% en 2023), l'écart est plus important au sein de la catégorie A, soit 15% (15% en 2023). Concernant les agents de catégorie C, la rémunération des femmes est inférieure de 9% à celle des hommes (12% en 2023)